



COMITE RETRAITES CHEMINOTS – SECTEUR FEDERAL CGT
REGION SNCFDE NANTES

**Le 18 Novembre 2010 aux côtés des actifs,
Les retraités interpellaient le Directeur de Région
et lui remettaient cette motion.**

MOTION

Monsieur Le Ministre du Travail,
Monsieur Le Président de la SNCF,

Même si la loi sur la réforme des retraites est votée, on ne s'arrêtera pas là. Comme à l'image de 70 % des Français, nous le réaffirmons : cette réforme est injuste et inefficace, aucune loi ne peut arrêter la lutte syndicale, d'autant que d'autres solutions sont possibles et qu'une bonne loi peut en défaire une mauvaise.

Les cheminots retraités n'ont aucune envie d'être jour après jour sacrifiés sur l'autel de la compétitivité, c'est tout le sens du rassemblement régional de ce jour.

A nouveau, nous vous alertons sur la situation précaire, voire dramatique, des retraités de la SNCF. Cette situation a déjà fait l'objet de multiples actions professionnelles cheminotes retraitées, la dernière à Paris le 30 mars 2010, lors du CA de la CPRP SNCF.

Porteuse de plus de 25.000 signatures de pétitions remises aux représentants de l'état et de la direction SNCF, la CGT a rapporté un certain nombre d'exigences, à savoir :

- Le retour à la péréquation avec l'indexation des retraites sur le salaire des actifs
- L'attribution à tous les retraités actuels de l'élargissement du salaire liquidable (gratification d'exploitation et de vacances en 2009 et 2010 et bientôt 2011, intégration de la prime de travail dans la prime de fin d'année en 2009, majoration uniforme de 5 €uros de la prime de travail, attribution du 10^{ème} échelon (8^{ème} pour les ADC et 7^{ème} pour le service discontinu)
- Relèvement immédiat du taux de réversion à 60 %, étape vers les 75 % et ce sans remise en cause des conditions d'attribution actuelles (âge, ressources, cumul)
- Le relèvement du minimum de pension au niveau du salaire d'embauche SNCF pour aller vers les 1600 € revendiqués par la CGT

Sous la pression des retraités, des portes se sont entrouvertes lors du CA CPRP du 30 mars. Cette pression se trouve confortée par le bilan 2009 de la CPR avec une masse des basses pensions SNCF, tirant l'ensemble des pensions et réversions vers le bas.

Au bilan 2009, nous vous rappelons les :

- ⇒ 46.100 retraités, soit 25 % des pensions directes, qui perçoivent moins de 1265 € bruts par mois
- ⇒ 34924 veuves, soit 33 % des pensions de réversions, qui perçoivent moins de 601 € bruts mensuels

Lors du CA du 30 mars, nous avons enregistré des ouvertures, y compris une réunion rapide d'un groupe de travail. Malgré la lettre du 7 avril 2010, adressée par la Fédération des Cheminots CGT à la Direction de la Sécurité Sociale, rien n'a bougé, et à ce jour, nous n'avons aucune réponse à notre courrier.

Au vu du silence du gouvernement et de la direction SNCF, de la misère qui se propage chez les veuves et cheminots retraités, vous comprendrez aisément notre détermination pour voir s'ouvrir de véritables négociations.

C'est tout le sens de la mobilisation régionale des cheminots retraités de ce jour 18 novembre 2010, mobilisation coordonnée par l'UFR CGT.

Convaincus que vous prendrez la mesure de la sensibilité des dossiers et des revendications posées par la CGT et les cheminots, et dans l'attente d'une réponse, veuillez agréer, Monsieur Le Ministre, Monsieur Le Président, l'expression de nos sentiments respectueux.

Le Secrétaire Général du Comité Retraité,

Gérard BERTHOME

Le Secrétaire Général de Secteur,

Yannick COLLIN